

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 30 mars 2026

Objet : Création des commissions municipales

N° 2026-03-30/06

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Caroline ROLLIER, Othylie DUBOUIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absent : M. Christophe REGNY.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise DESORMIERE et M. Philippe CREMONT.

Procurations : Mme Marie-Françoise DESORMIERE à M. Didier PICARD et M. Philippe CREMONT à M. Frédéric GOUTAUDIER.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2026.

Secrétaire de séance : Mme Christelle DUBOUIS-BAGLAN.

Monsieur le Maire explique que la création et la composition des commissions facultatives sont décidées par le conseil municipal.

Les commissions sont des groupes de travail internes au conseil municipal, elles ne prennent pas de décisions définitives. Elles donnent des avis ou des propositions, mais seul le conseil municipal vote et décide. Leur rôle principal est de :

- Étudier les dossiers avant qu'ils soient présentés en séance du conseil municipal
- Préparer les décisions et proposer des solutions ou des orientations
- Examiner des sujets spécifiques (urbanisme, finances, culture, environnement, etc.)
- Faciliter le débat entre les élus sur des questions techniques ou complexes

Le règlement intérieur précise que « le Conseil municipal forme, à l'occasion de son installation, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal. Il fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission dans la limite de 10 membres avec le Président et désigne ceux qui y siégeront. »

L'article L2121-22 du CGCT précise que ces commissions « sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. »

Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Monsieur le Maire a proposé de créer 7 commissions thématiques chargés respectivement des thèmes suivants :

- Commission 1 : Urbanisme, Domanialité, Agriculture, Commerce & Artisanat
 Commission 2 : Cadre de vie et voirie
 Commission 3 : Finances, Administration Générale & Ressources Humaines
 Commission 4 : Actions et Partenariats pour la Vie Associative & Gestion du Patrimoine Foncier
 Commission 5 : Education, Jeunesse, Culture & Solidarité Sociale
 Commission 6 : Communication –Manifestation

En outre, Monsieur le Maire propose, pour garantir la transparence et l'impartialité des décisions, la création d'une commission « examen des marchés MAPA » (marchés passés en procédure adaptée) qui sera en charge de l'examen des marchés d'un montant supérieur ou égal à 40 000 € HT (travaux, services, fournitures) et inférieur aux seuils européens.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer 6 commissions municipales thématiques telles que définies ci-dessus ;
- Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres des commissions citées ci-dessus ;
- Désigne les membres de chaque commission comme suit :

Commission 1 : Urbanisme, Domanialité, Agriculture, Commerce & Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BELUZE Laurent - Madame MARCELLIN Muriel - Monsieur MUZELLE Dominique - Monsieur REGNY Christophe - Monsieur GOUTAUDIER Frédéric - Monsieur GOUTAUDIER Yonan - Madame DUBOUIS-BAGLAN Christelle - Monsieur CREMONT Philippe - Monsieur CONTAL Alain - Monsieur GLATZ Philippe
Commission 2 : Cadre de vie et voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BELUZE Laurent - Monsieur GOUTAUDIER Frédéric - Monsieur GLATZ Philippe - Monsieur GOUTAUDIER Yonan - Madame BIBUS Valérie - Monsieur CREMONT Philippe - Monsieur CONTAL Alain - Monsieur SAPT Jean-Pierre
Commission 3 : Finances, Administration Générale & Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BELUZE Laurent - Madame GALLAND Sylvie - Monsieur DROST Cornelis - Madame LASSAIGNE Corinne - Monsieur GOUTAUDIER Frédéric - Madame GONTARD Béatrice - Madame SYLVESTRE Carole - Monsieur CREMONT Philippe
Commission 4 : Actions et Partenariats pour la Vie Associative & Gestion du Patrimoine Foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BELUZE Laurent - Monsieur SAPT Jean-Pierre - Monsieur DROST Cornelis - Madame DUBOUIS-BAGLAN Christelle - Monsieur DALBEIGUE Thomas - Madame GALLAND Sylvie - Monsieur CREMONT Philippe - Madame REMONTET Monique

<p>Commission 5 : Education, Jeunesse, Culture & Solidarité Sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BELUZE Laurent - Madame DESORMIERE Marie-Françoise - Madame GONTARD Béatrice - Madame LASSAIGNE Corinne - Madame BIBUS Valérie - Madame GALLAND Sylvie - Monsieur SAPT Jean-Pierre - Madame DUBOUIS Othylie
<p>Commission 6 : Communication – Manifestation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur BELUZE Laurent - Monsieur PICARD Dider - Monsieur DROST Cornelis - Monsieur GOUTAUDIER Yonan - Madame SYLVESTRE Carole - Madame ROLLIER Caroline - Madame REMONTET Monique

- Décide de créer la Commission des achats en procédure adaptée (MAPA) pour l'examen des candidatures et des offres pour les marchés services supérieurs ou égaux à 40 000 € HT et inférieurs aux seuils européens.
- Précise que les membres de la Commission des achats en procédure adaptée (MAPA) seront désignés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 31 mars 2026

La Secrétaire de Séance,
Christelle DUBOUIS-BAGLAN

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260330-2026-03-30-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE